

COMMISSION SUR L'ÉTAT D'URGENCE
RAPPORT INSTITUTIONNEL
SERVICE PUBLIC ET APPROVISIONNEMENT CANADA

1.0 VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

A . Responsabilités en tant que ministère

1. Service Public et Approvisionnement Canada (SPAC) est un fournisseur clé de biens et de services qui aide les ministères et organismes fédéraux à atteindre les objectifs de leur mandat. Sa mission consiste à offrir des programmes et des services centraux qui garantissent une saine gestion au nom des Canadiens et répondent aux besoins des institutions fédérales en matière de programmes. Le ministère comprend 19 directions générales qui sont chargées de fournir et de gérer des services au gouvernement du Canada, aux Canadiens et, à l'interne, au ministère. SPAC gère également un organisme de service spécial, le Bureau de la traduction et l'administrateur des pensions.
2. Avec plus de 16 500 employés à travers le pays, et des bureaux situés dans des communautés d'un océan à l'autre, SPAC gère un budget annuel de plus de 4 milliards de dollars.
3. La *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*,¹ adoptée en 1996, a établi le ministère actuel et défini les autorités légales pour les services de SPAC.
4. En tant qu'organisme de services communs fournissant des services de soutien aux ministères, conseils et organismes gouvernementaux, SPAC s'acquitte de son mandat en assumant les responsabilités fondamentales suivantes :
 - o Achat de biens et de services: SPAC achète des biens et des services au nom du gouvernement du Canada.
 - o Paiements et comptabilité: SPAC perçoit les recettes et émet les paiements, tient les comptes financiers du Canada, émet des rapports financiers et administre les services de paie et de pension pour le gouvernement du Canada.
 - o Biens et infrastructures: SPAC fournit aux employés fédéraux et aux parlementaires un espace de travail; construit, entretient et gère les propriétés fédérales et d'autres travaux publics tels que les ponts et les barrages, les biens patrimoniaux et la Cité parlementaire; et fournit des services connexes aux organisations fédérales.
 - o Soutien à l'échelle du gouvernement: SPAC fournit des services et des outils administratifs aux organismes fédéraux qui les aident à offrir des programmes et des services aux Canadiens.

¹ *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*, SC 1996, c 16

B. Structure organisationnelle et hiérarchique

5. L'organisation et la structure hiérarchique de SPAC peuvent être consultées ici : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/apropos-about/org-fra.html>
6. Parmi les 19 directions générales de SPAC, celles qui présentent un intérêt particulier aux fins du présent rapport sont les suivantes :
 - o Direction générale des biens immobiliers (DGBI) : Les DGBI sont les experts en biens immobiliers du gouvernement du Canada et gèrent le portefeuille immobilier de SPAC. Cela comprend les locaux à bureaux pour les parlementaires et plus de 260 000 fonctionnaires, la gestion de projets, les services immobiliers et les services spécialisés, la gestion des biens techniques fédéraux tels que les ponts, les barrages, les autoroutes et les cales sèches, ainsi que l'acquisition et l'aliénation de biens immobiliers fédéraux.
 - o Direction générale de la surveillance (DGS) : La DGS supervise tous les aspects de la sécurité ministérielle et de la gestion des urgences.
 - o Direction générale des approvisionnements (DGA): DGA est responsable de l'acquisition de biens et de services au nom des ministères et des organismes du gouvernement fédéral.
 - o Direction générale des sciences et de l'infrastructure parlementaire (DGSIP): La DGSIP est responsable de la restauration et de la modernisation des bâtiments et des terrains de la Colline du Parlement; du soutien aux partenaires parlementaires dans la gestion des opérations dans les bâtiments parlementaires; de la fourniture de locaux pour le Cabinet du Premier ministre et le Bureau du Conseil privé (BCP), ainsi que de la gestion de tous les bâtiments de la Cité parlementaire, y compris les commerces de détails et les espaces commerciaux du côté nord de la rue Sparks, les bâtiments situés au nord de Wellington entre Kent et Elgin et les trois îlots urbains situés entre Wellington, Sparks, Elgin et Bank. Le secteur comprend également certains actifs terrestres (stationnement, escarpement nord et une partie du sentier de la rivière).²

C. Division des terres fédérales appartenant à la Couronne à travers Ottawa et responsabilités concernant ces terres (par rapport aux autres ministères)

7. SPAC fournit aux ministères et organismes fédéraux des bureaux et des locaux à usage commun. En outre, le ministère administre et entretient divers travaux publics, comme des bâtiments, des ponts et des barrages, la Cité parlementaire et d'autres biens patrimoniaux.
8. À Ottawa, à l'exclusion des immeubles de Gatineau, SPAC est le gardien de 126 immeubles et 131 parcelles de terrain et de 6 ouvrages techniques.³

² Carte des propriétés de la Cité parlementaire (PB.CAN.00000478).

³ Bâtiments à proximité - Périmètre de la police, inventaire des biens immobiliers de SPAC

9. La garde des 5 ponts interprovinciaux dans la région de la capitale nationale est partagée entre SPAC et la Commission de la capitale nationale (CCN). SPAC exploite le pont Alexandra, la traverse des Chaudières, le pont Macdonald-Cartier et le barrage des chutes Rideau, tandis que la CCN est responsable du pont du Portage et du pont Champlain. SPAC est également dépositaire de deux centrales de chauffage (Cour Suprême et Tunney's Pasture).
10. SPAC n'est pas le seul gardien des biens immobiliers fédéraux, des terrains et des infrastructures à Ottawa. Les ministères et les autres entités de la Couronne, comme la CCN, sont responsables de la gestion des biens immobiliers qu'ils administrent, conformément à leur mandat et à leurs objectifs opérationnels.
11. Le Répertoire des biens immobiliers fédéraux est le registre central et la seule liste complète des biens immobiliers du gouvernement du Canada. On peut consulter le Répertoire à l'adresse suivante : <https://www.tbs-sct.gc.ca/dfrp-rbif/home-accueil-fra.aspx> Il est administré par la Direction de la politique des biens immobiliers et du matériel du Secrétariat du Conseil du Trésor.
12. Un résumé d'une recherche dans le répertoire pour les propriétés et les bâtiments de la municipalité d'Ottawa peut être trouvé ici : [Résumé des résultats | Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada \(tbs- sct.gc.ca\)](#).
13. Les ministères, organismes et sociétés d'État clients seront en mesure de fournir des renseignements sur les propriétés spécifiques dont ils ont la garde

2.0 Rôle dans la réponse aux blocus et aux manifestations

14. En général, SPAC a joué un rôle de soutien aux autres ministères et organismes gouvernementaux pendant les blocus et les manifestations. Étant donné la nature du mandat de SPAC, il n'y a pas eu beaucoup de domaines dans lesquels SPAC a agi de manière indépendante ou unilatérale: par exemple, lorsqu'il s'agissait de fournir des services liés à l'installation, au déplacement de clôtures ou de barrières autour de propriétés qui ne lui appartenaient pas, SPAC ne pouvait agir qu'en réponse aux demandes d'autres organisations.
15. SPAC n'a joué aucun rôle en matière de sécurité dans les événements entourant les blocus et les manifestations. Tel que détaillé plus loin, au cours de la période concernée, SPAC s'est principalement concentré sur la prise de mesures pour assurer la sécurité des propriétés qu'il possède, et à coordonner ces mesures là où SPAC a des contrats de location à Ottawa, en recueillant et en surveillant les informations sur les événements dans les domaines relevant de son mandat. Le ministère a exploré de façon proactive les possibilités d'aider SPAC s'il recevait certains types de demandes de la part d'autres organisation et de soutenir les demandes qu'il recevait d'autres ministères ou d'organismes d'application de la loi.

A . Plan d'urgence, le cas échéant, mis en place par SPAC en réponse à l'arrivée du "Convoi de la liberté 2022"

16. SPAC a géré sa réponse aux événements entourant les blocus et les manifestations en suivant la structure de gouvernance décrite dans son plan stratégique de gestion des urgences et dans son plan de gestion de la sécurité civile et le Cadre d'intervention d'urgence⁴ mis en place conformément à la *Loi sur la gestion des urgences*.⁵ Le Centre divisionnaire des opérations d'urgence (CDOU) (qui fait partie du DGS) est un élément essentiel de ce cadre et sert d'installation centrale de gestion et de coordination des urgences de SPAC.
17. Le CDOU est conçu pour répondre aux situations d'urgence tous risques de manière rapide et efficace et pour assurer la continuité des services et activités critiques et prioritaires du département. Le CDOU est officiellement activé lorsqu'une équipe ministérielle de gestion de crise (EMGC) est convoquée. Une fois activé, le CDOU est censé être le point unique et fiable de réception de l'information pour SPAC de la part de tous les autres partenaires fédéraux de gestion des urgences, y compris le Centre des opérations gouvernementales (COG) de Sécurité publique Canada.⁶ Le CDOU rassemble les acteurs impliqués dans la gestion d'un événement et partage les renseignements sur l'état de la situation.
18. Dans le cadre des événements entourant les blocages et les protestations, le CDOU a été activé le 28 janvier 2022. Il a réuni des représentants du SRP, du DSIP et du DGS, ainsi que ceux de la CCN, et plus tard du SP et du Receveur général et de la Direction des pensions (en ce qui concerne les biens saisis).⁷ L'activation du CDOU a permis au SPAC de convoquer des réunions régulières du personnel à l'échelle du ministère afin de recueillir des informations, de partager l'état de la situation et d'aborder les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. La principale communauté impliquée était la réunion au niveau du directeur général de l'EMGC, qui s'est réunie régulièrement tout au long de l'événement. Parfois, ces réunions ont eu lieu deux ou trois fois par jour. En outre, des conversations téléphoniques ad hoc ont eu lieu entre les secteurs d'activité et les SMA afin de s'assurer que les secteurs d'activité informaient leurs cadres supérieurs au besoin.
19. Pour sa part, le Centre des opérations des Services immobiliers (CO COSI) a agi comme source de connaissance de la situation et de communication pour les incidents ou les événements planifiés ou non planifiés qui avaient le potentiel de perturber ou qui perturbaient les opérations des immeubles et des ouvrages techniques. Le CO COSI a un rôle national qui consiste à fournir une approche intégrée des opérations en consolidant la surveillance des opérations des Services immobiliers de SPAC. CO COSI a mis en place un centre de commandement des incidents le 27 janvier, et a étendu ses activités au CDOU le jour suivant, afin d'assurer une réponse intégrée et coordonnée lors de la surveillance de l'événement et du soutien aux clients dans les environs. Cela s'est avéré particulièrement utile pour la Cour suprême du Canada, étant donné que les juges et d'autres membres du personnel ont continué

⁴ Cadre d'intervention d'urgence

⁵ *Loi sur la gestion des urgences*, L.C. 2007, c. 15

⁶ Re : 12:15 Convoy Update ", courriel de Catherine Poulin à Paul Thompson daté du 29 janvier 2022. (PB.CAN.00000384).

⁷ Re : 12:15 Convoy Update ", courriel de Catherine Poulin à Paul Thompson daté du 29 janvier 2022. (PB.CAN.00000384).

à avoir besoin d'accéder au bâtiment tout au long de la manifestation et qu'il y avait des préoccupations liées au stationnement de véhicules lourds ou de grande taille sur le podium, qui est le sommet du garage souterrain, en raison des restrictions de charge. Le centre de commandement des incidents étendu de COSI a été actif à partir du 27 janvier 2022, afin de coordonner les activités pendant toute la durée des blocus et des manifestations, avec des employés en attente et prêts à répondre aux besoins liés à la sécurité et autres besoins concernant les biens de gestion appartenant à la Couronne et loués par SPAC.

20. Enfin, le SPIB supervise l'entretien et l'intendance des biens et des terrains de la Cité parlementaire. Pendant la durée des blocus et des manifestations, le secteur des opérations du SPIB a mis en place un système de surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour les biens et les terrains de la Cité parlementaire. En règle générale, les opérations du SPIB ne disposent que de personnel de réserve pour toute demande d'intervention pendant la nuit ou après les heures régulières. En raison du défi permanent que représente l'accès facile au centre-ville et plus particulièrement à la Cité parlementaire pour tous les employés de service, l'équipe des opérations 24/7 a été mise en place pendant les blocus et les manifestations et a été en place du 28 janvier au 27 février 2022. Le personnel était sur place 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin de pouvoir répondre rapidement à toutes les demandes de service liées aux opérations du bâtiment et/ou à la manifestation en cours (vandalisme, besoins opérationnels de nuit, mise en œuvre de mesures de sécurité ou de santé et de sécurité supplémentaire, etc.)⁸

B. Rôle tout au long des blocus et des manifestations

21. Le rôle principal de SPAC tout au long des blocus et des manifestations a été de soutenir les autres organisations et les partenaires chargés de faire respecter la loi. SPAC a agi rapidement pour aider ces autres organisations en réponse aux demandes qui ont été reçues (y compris, par exemple, les demandes de clôtures ou de barrières). SPAC a également pris des mesures proactives pour explorer les moyens par lesquels il pourrait éventuellement aider dans le cas où certaines demandes seraient reçues (y compris, par exemple, lorsqu'il s'agissait d'obtenir des services de dépanneuse), même si ces demandes ne se sont jamais concrétisées.
22. Comme mentionné ci-dessus, SPAC n'a pas joué un rôle de sécurité en réponse aux événements liés aux blocus et aux manifestations ; c'est-à-dire que SPAC n'a pas eu de service de sécurité à sa disposition, et n'a pas cherché à imposer des mesures de sécurité aux participants aux manifestations ou aux blocus. SPAC traite plutôt les questions de sécurité en les renvoyant à d'autres autorités, soit le Service de protection du Parlement (SPP), soit la police de la juridiction. Tout au long des événements en question, le ministère a travaillé avec les services de sécurité pour partager l'information, fournir un soutien logistique et matériel approprié lorsque cela était nécessaire et assurer une réponse coordonnée.
23. En ce qui concerne les propriétés ou les biens dont SPAC est propriétaire ou gestionnaire, elle avait des responsabilités en matière de sécurité. Parmi celles-ci, il convient de noter la fermeture des ponts Alexandra et MacDonald-Cartier, décrite plus loin dans le présent rapport. SPAC a également maintenu une position de " mode week-end " pour les propriétés situées dans la zone touchée. Cela signifie que les portes étaient verrouillées et que seul le personnel autorisé, muni

⁸ SPAC Préparatifs du convoi de la liberté 2022 (PB.CAN.00000375).

d'une pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement, pouvait entrer dans les locaux. De plus, entre le 18 et le 19 février, SPAC a également autorisé un ordre de maintien et de sécurisation temporaire de certains de ses bâtiments dans le centre-ville, suite aux recommandations de ses partenaires en matière de sécurité.⁹

24. Enfin, SPAC s'est entretenu avec ses locataires détaillants de la rue Sparks pour les informer de ces mesures et leur offrir son aide si nécessaire.¹⁰ Tous les immeubles du côté nord de la rue Sparks (de Bank à Elgin) appartiennent à la Couronne et sont exploités par elle. Le rez-de-chaussée de la plupart de ces immeubles (c.-à-d. le 180, rue Sparks, l'immeuble Valour, l'immeuble Blackburn, etc.) est loué à des locataires commerciaux ou de détail qui n'ont aucune affiliation avec le gouvernement du Canada. SPAC a communiqué avec ces locataires en vertu d'une relation propriétaire-locataire.

C. Hauts responsables : réunions et engagement

25. Veuillez noter que SPAC a défini l'expression " haut dirigeant clé " comme étant le niveau de sous-ministre adjoint (SMA) ou un niveau supérieur jusqu'au sous-ministre (SM).
26. Comme nous l'avons vu plus haut, SPAC a utilisé la structure de gestion des urgences pour guider sa réponse aux problèmes qui se sont posés pendant les blocus et les manifestations. Cela impliquait principalement l'utilisation de l'équipe de gestion des urgences, un comité au niveau du directeur général qui s'est réuni régulièrement tout au long de l'événement. Le EMGC est considéré comme le niveau stratégique de la réponse d'urgence de SPAC. Lorsqu'ils se réunissaient, les directeurs généraux (DG) des directions concernées discutaient des prochaines étapes, organisaient des séances de remue-méninges pour résoudre les problèmes, si nécessaire, et fournissaient des directives au niveau opérationnel représenté par le CDOU et les équipes de soutien dans chaque direction.
27. En outre, les SMA et les SM se réunissaient de manière ponctuelle par téléphone MS-Teams pour discuter de questions spécifiques, principalement au niveau de l'entreprise. Ce groupe a discuté des activités de SPAC à un niveau élevé et a représenté le ministère à diverses autres tables gouvernementales afin de fournir un soutien si nécessaire. Les SMA ont donné des informations à l'interne au sein de leurs propres secteurs d'activité, selon les besoins, y compris aux DG qui ont participé à la table du EMGC. À l'interne, les responsables de PB, COSI et SPIB se sont rencontrés régulièrement pour discuter de l'installation, du déplacement et du retrait des clôtures à l'appui des activités.
28. Des réunions de sensibilisation à la situation pour tous les intervenants clés de SPAC étaient prévues à 10h30 tous les jours et d'autres réunions étaient organisées si les événements le justifiaient. Par exemple, une réunion avec le personnel régional de gestion des urgences de SPAC et les représentants du SRP a été prévue le 4 février 2022 en réponse aux manifestations supplémentaires qui étaient organisées à travers le pays afin d'assurer la préparation du ministère.¹¹ Cela signifiait de prendre des mesures pour s'assurer que les biens

⁹ La mise à jour 92 du rapport de connaissance de la situation envoyée par courriel le 1er mars 2022 à la mise à jour 70.

¹⁰ SPAC Préparatifs du convoi de la liberté 2022 (PB.CAN.00000375).

¹¹ Rapport de situation CDOU, mise à jour 14 (PB.CAN.00000441).

de SPAC étaient sécurisés et maintenus tout au long de l'événement afin qu'ils puissent être opérationnels dans la mesure du possible, et surveillés de près pour ceux qui étaient plus étroitement impliqués dans la manifestation (c'est-à-dire la Cité parlementaire).

29. Outre le fait que les fonctionnaires de SPAC étaient en contact entre eux par le biais de réunions régulières, SPAC a également été intégré à l'effort plus vaste du gouvernement du Canada tout au long de la période des blocus et des manifestations. Par exemple, les hauts fonctionnaires ont été invités à des réunions horizontales comme le Comité des sous-ministres sur la coordination opérationnelle (CMCO), au besoin. Les SMA de SPAC se sont réunis pour appuyer le SM avant les réunions du CMCO tenues les 12 et 19 février 2022.
30. SPAC a également fait rapport au gouvernement du Canada, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et à une cellule de gestion de crise dirigée par le BCP, comme l'exigent les protocoles standard de gestion des urgences, afin de faire le point sur les activités de SPAC. Ces instances surveillaient la situation afin de coordonner l'intervention du gouvernement du Canada. Ces mises à jour comprenaient des informations telles que la décision de mettre les bâtiments du gouvernement fédéral dans les zones touchées en mode week-end ou en mode « maintien et sécurisation ».
31. SPAC a également assisté à des réunions internes du gouvernement fédéral sur la question des dépanneuses, dirigées par Transports Canada (TC), le 11 février 2022 (SPAC et TC) et le 15 février 2022 (SPAC, TC, BCP, SP, Gendarmerie royale du Canada (GRC)).
32. Après la proclamation de la *Loi sur les mesures d'urgences*¹² et entre le 16 et le 22 février 2022, SPAC a fourni des mises à jour quotidiennes sur ses activités au Comité des SMA sur les opérations de sécurité nationale (SMA PONENs). Les réunions du PONENs ont eu lieu presque quotidiennement entre le 4 et le 18 février 2022. Une réunion ultérieure a eu lieu le 23 février 2022. Les réunions du PONENs ont permis de discuter de questions de sécurité nationale, y compris le partage d'informations sur les protestations.
33. À l'extérieur, SPAC, par l'intermédiaire des représentants du DGS, avait une présence constante au Centre de commandement de la région de la capitale nationale (CCRNC), décrit plus en détail ci-dessous, tout au long de la période concernée.
34. En outre, le centre des opérations de sécurité (COS) du bâtiment de base du CPSD SPIB est resté opérationnel pendant toute la durée de l'événement (statu quo). Ce COS surveille quotidiennement les équipements vidéo en circuit fermé (EVCF), le contrôle d'accès et les points d'alarme des biens du SPIB de SPAC et, pendant les blocus et les manifestations, il a assuré une liaison étroite entre le CCRNC et les parties prenantes de SPAC (c'est-à-dire les gestionnaires des installations immobilières, les gestionnaires de projet, etc.) Le COS a donné accès aux images des caméras et a surveillé de près les activités qui se déroulaient sur les collines Wellington et parlementaire.¹³ En outre, le COS a fourni des mises à jour générales toutes les heures concernant les blocus et les manifestations et les impacts sur les biens de SPAC à une liste de distribution des parties prenantes, y compris les gestionnaires des installations

¹² *Loi sur les urgences*, L.R.C., 1985, c. 22 (4e suppl.).

¹³ Voir par exemple une photo de la rue Wellington datée du 18 février 2022 prise par ces caméras (PB.CAN.00000676).

immobilières, les gestionnaires de projet et les partenaires de sécurité, tel que décrit de façon plus détaillée ci-dessous.

35. Les réunions et les engagements auxquels ont participé les SMA clés des directions générales de SPAC sont les suivants :

Sous-ministre adjoint, Direction générale de la surveillance du ministère (SMA DGS)

36. Au sein de SPAC, le SMA de la DGS a rencontré régulièrement le SM, le SM délégué, les SMA et SMA délégués de COSI, SPIB et PB (ancien SMA délégué par intérim, PB est maintenant SMA de la Direction générale de la politique, de la planification et des communications (DGPPC)). Ces réunions étaient ponctuelles, en fonction des besoins, et se déroulaient par téléphone ou par MS Teams. Il s'agissait d'interactions verbales pour lesquelles aucun enregistrement officiel n'était conservé. Le SMA de la DGS a également rencontré d'autres SMA du gouvernement dans le cadre des réunions régulières de la cellule de crise des SMA, qui étaient organisées par la Sécurité publique (COG).

Sous-ministre adjoint, SPIB (ADM SPIB)

37. Au sein de SPAC, l'ADM SPIB a rencontré régulièrement le SM, le SM adjoint, les SMA et SMA adjoints de COSI, PB et DGS. Ces réunions étaient ponctuelles, selon les besoins, et se déroulaient par téléphone ou MS Teams. Ces réunions étaient des interactions verbales pour lesquelles aucun enregistrement formel n'était conservé.
38. À l'extérieur de SPAC, le SMA SPIB a rencontré régulièrement ses homologues de la Chambre des communes, du Sénat du Canada, de la Bibliothèque du Parlement et du SPP. Ces réunions étaient ponctuelles, selon les besoins, et se déroulaient par téléphone ou MS Teams. Ces réunions étaient des interactions verbales pour lesquelles aucun enregistrement officiel n'était conservé.

SMA associé par intérim, Direction des achats

39. Lorenzo Ieraci était le SMA associé par intérim, PB, pendant les blocus et les manifestations. Il a assisté aux réunions des PONENs.
40. M. Ieraci a également rencontré les autorités provinciales chargées des achats le dimanche 13 février 2022 pour discuter des moyens de coordonner les achats afin d'éviter les scénarios où les deux niveaux de gouvernement chercheraient des biens/services similaires auprès des mêmes fournisseurs pour faire face à la même situation. Il s'agissait d'une réunion proactive visant à maintenir ouvertes les lignes de communication concernant les exigences en matière d'approvisionnement. La réunion comprenait des représentants de l'Ontario (Jackie Korecki), de l'Alberta (Michael Hocken et Julie Williams) et du Manitoba (Martin Montanti et Dave Bishop).
41. Il y a également eu un certain nombre de réunions liées à la question des dépanneuses/enlèvements de camions. La première réunion a eu lieu le 11 février 2022, sous la direction de TC. Ces réunions sont décrites plus en détail ci-dessous.

D. Rapports écrits internes formels de SPAC

42. SPAC avait trois sources principales de rapports intégrés qui étaient fournis à intervalles réguliers par le CDOU, le COSI OC et le SPIB. Ces rapports étaient les suivants :

Rapports de situation du CDOU

43. Le CDOU fournissait un rapport interne officiel, appelé Rapport de situation du CDOU, au SM et à son bureau, aux SMA et SMA adjoints des SRP, SPIB, PB et PPCB, à leurs chefs d'état-major et à certains directeurs généraux, au CDOU lui-même et au CO des SRP.¹⁴ Les rapports de situation du CDOU constituent une procédure opérationnelle standard qui doit être remplie aussi longtemps que le CDOU est activé.
44. Le CDOU a rendu compte de la situation générale et de l'impact des blocus et des manifestations. La fréquence de ces rapports a été déterminée par les événements. Parfois, ces rapports survenaient trois fois par jour, d'autres fois deux fois par jour et vers la fin des blocus et des manifestations à Ottawa, les rapports étaient faits une fois par jour à la fin de la journée.
45. Les informations contenues dans les rapports du CDOU comprenaient des informations générales provenant des médias/des médias sociaux concernant l'ensemble de l'événement, des informations obtenues en analysant le contenu des sources ouvertes, des informations partagées par d'autres organisations gouvernementales et des mises à jour reçues des secteurs d'activité de SPAC au cours des réunions quotidiennes. Des mises à jour sur des activités spécifiques auxquelles SPAC a participé (clôtures, etc.) ont également été fournies, ainsi qu'un aperçu de ce que les autres ministères fédéraux faisaient pour contribuer à la résolution de l'événement.

Rapports COSI OC

46. Le COSI OC a publié des rapports réguliers de connaissance de la situation, rassemblant les diverses activités sous sa responsabilité, ainsi que la manière dont il répondait à l'événement. Les informations pouvaient inclure les mesures prises pour résoudre les incidents (vandalisme ou dommages aux propriétés), les fermetures de routes, l'installation de nouvelles clôtures, etc. Il s'agissait de communications internes, publiées parfois plusieurs fois par jour (la fréquence a varié pendant toute la durée des blocus et des manifestations). Ces rapports donnaient une vue d'ensemble des activités à l'échelle nationale et permettaient aux gestionnaires de biens et d'installations, aux gestionnaires d'actifs et à d'autres cadres supérieurs de SPAC d'avoir une idée de la situation.¹⁵ Ces rapports comprenaient des informations sur les impacts globaux sur les bâtiments et les biens gérés par COSI en utilisant à la fois les informations recueillies par le CDOU et ses propres renseignements.¹⁶

¹⁴ Par exemple, voir la mise à jour finale du rapport de situation du CDOU (PB.CAN.00000689).

¹⁵ Norme de gestion des incidents.

¹⁶ Re : "12:15 Convoy Update", courriel de Catherine Poulin à Paul Thompson daté du 29 janvier 2022. (PB.CAN.00000384).

47. COSI a suivi de manière proactive les événements des blocages et des manifestations, en s'assurant que ses prestataires de services et ses propriétaires prenaient les mesures appropriées pour confirmer que les bâtiments étaient mis dans une position de sécurité adéquate.

Mises à jour sur la circonscription parlementaire de SPIB

48. Le SPIB a également produit un rapport régulier, appelé “Parliamentary Precinct Daily Updates”, qui contenaient des informations obtenues par les opérations quotidiennes du SPIB.¹⁷ Ces rapports étaient fournis au SMA du SPIB plusieurs fois par jour et ensuite partagés avec le bureau du sous-ministre (BSM). L'objectif de ces rapports était de partager des informations sur les perturbations qui empêchaient la poursuite des activités habituelles.

E. Participation de SPAC au Centre de commandement de la région de la capitale nationale (CCRNC)

49. Le CCRNC est une équipe réunie par les forces de l'ordre et les partenaires de soutien selon les besoins. Il sert à coordonner les événements qui se produisent dans la région de la capitale nationale (RCN).
50. Le CCRNC est composé de représentants de divers partenaires d'application de la loi et de soutien, comme la Ville d'Ottawa, le Service de police d'Ottawa (SPO), le SPP, la GRC et tout autre intervenant clé, selon l'événement. L'organisme responsable de ce groupe est déterminé en fonction de l'événement, de la compétence et des capacités.
51. Pour cet événement spécifique, le CCRNC était dirigé par le SPO. Toutes les décisions finales ont été prises par le commandant de l'événement du SPO avec le soutien de plusieurs organismes tels que la GRC, la Police provinciale de l'Ontario (PPO), le SPP, la Ville d'Ottawa, la Sûreté du Québec (SQ), le Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG), SPAC et plus encore.
52. SPAC a toujours participé au CCRNC lors d'événements tels que la fête du Canada, afin de fournir un lien rapide et efficace aux organisateurs qui doivent réagir à toute situation évolutive sur la propriété de SPAC, en particulier la Cité parlementaire.
53. SPAC a été invité à participer au CCRNC en réponse aux blocus et aux manifestations en tant qu'intervenant clé pouvant soutenir la logistique (c.-à-d. l'installation de barrières de sécurité, de clôtures et l'accès aux édifices fédéraux) et assurer la liaison entre les édifices/locataires fédéraux et le CCRNC. Grâce à sa participation au CCRNC, SPAC a pu, entre autres, fournir un soutien rapide en lien avec l'installation de clôtures et la mise en place de barrières de sécurité pour le contrôle des foules, lorsque cela était demandé, et assurer une liaison rapide avec tous les intervenants impliqués dans les questions de gestion des biens. Cela comprenait des actions telles que la réception de demandes de SPP pour appliquer de la glace fondante sur certaines entrées critiques des bâtiments parlementaires, ainsi que la réception de demandes de nettoyage sanitaire de la part des techniciens de service des

¹⁷ Re : 12:15 Convoy Update ", courriel de Catherine Poulin à Paul Thompson daté du 29 janvier 2022. (PB.CAN.00000384). Pour un exemple de ce rapport, voir la mise à jour 21 du 6 février (PB.CAN.00000483).

bâtiments ou des locataires [c'est-à-dire SPP] des entrées des bâtiments et d'autres biens de SPAC.

54. SPAC a déployé du personnel du DGS pour être impliqué dans le CCRNC 24/7. Leur rôle était de transmettre les demandes de l'OPS aux différentes directions de SPAC. Ce faisant, la DGS a rempli une fonction de coordination entre les secteurs d'activité de SPAC, l'OPS et les autres parties prenantes représentées au sein du CCRNC.

3.0 Acquisition et installation des clôtures

A. Responsabilités relatives à l'érection de barrières de sécurité et de barrières de contrôle des foules.

55. Dans le cadre de son rôle d'entretien et de gestion des biens et de l'infrastructure, SPAC (Direction des SPR) maintient et a accès à un inventaire de barrières de sécurité et de clôtures de contrôle des foules. Ces barrières sont utilisées pour divers événements et sont mises à la disposition de clients d'autres ministères, de sociétés d'État, d'organisations non gouvernementales (ONG), de missions diplomatiques (ambassades), de divers services de police (GRC, provinciaux et municipaux) ainsi que de citoyens privés tels que des organismes de bienfaisance (Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO), Société de la sclérose en plaques, Société canadienne du cancer) et des organisateurs d'événements. Les installations sont souvent utilisées pour des événements tenus sur la colline du Parlement ou sur des propriétés de la Couronne, mais ont également été utilisées sur des propriétés provinciales et municipales. Des équipements tels que des barricades, des clôtures modu-loc, des poteaux et des barrières en de sécurité sont utilisés, entre autres, pour les événements et les fins suivants :

- Événements nationaux (jour du Souvenir, fête du Canada, Jeux du Canada)
- Manifestations (Black Lives Matter, Pro-Life Demonstrations)
- Parades (du Père Noël, de la Fierté)
- Visites de dignitaires étrangers (visites royales, visite du Pape, dirigeants mondiaux, G7-G20)
- Projets de construction (construction en cours sur la colline du Parlement, Cour suprême du Canada)
- Catastrophes nationales et locales (tempête de verglas de 1998, tornade de 2018, les deux récentes inondations de la rivière d'Ottawa)
- Santé et sécurité (fermetures de routes en raison de dommages)

56. En dehors des événements ou des utilisations pour lesquels une procédure opérationnelle standard régit l'utilisation des clôtures/barrières, la mise à disposition ad hoc de clôtures/barrières (comme dans le cas d'un événement de protestation tel que les blocages et les protestations) se fera toujours en réponse à une demande d'autres acteurs tels que le SPO ou le SPP.

57. Au sein de SPAC, COSI était responsable de la sûreté et de la sécurité du portefeuille immobilier de SPAC, y compris de toutes les mesures à mettre en place pour s'assurer que les bâtiments avaient une posture de sécurité appropriée.

58. Bien que le SPIB soit responsable de la gestion de tous les biens et bâtiments de la Cité parlementaire, la sécurité de la Colline du Parlement et des autres biens parlementaires est sous la responsabilité du SPP. La sécurité des immeubles situés dans le bloc 1, entre Wellington, Sparks, Elgin et Metcalfe est sous la responsabilité du BCP. Pour ces deux groupes de biens, SPAC agit en tant que fournisseur de services et si une clôture était demandée par le SPP ou le PCO, SPAC la leur procurerait. SPAC n'agit pas unilatéralement en ce qui concerne ces actifs
59. SPAC gère également une équipe de professionnels qui peuvent installer et démonter des clôtures et des barrières de sécurité.
60. Lorsque l'inventaire des clôtures et des barrières n'est pas suffisant, SPAC se procure des clôtures et des barrières supplémentaires. Dans ce cas, SPAC a épuisé son inventaire régulier. Par conséquent, le 18 février 2022, le BP a reçu des demandes de deux organisations de SPAC (COSI et SPIB) pour l'acquisition de clôtures et de barrières de contrôle des foules et des services d'installation connexes. Deux instruments existants (une offre à commandes et un contrat d'autorisation de tâches) ont été utilisés pour l'acquisition de la main-d'œuvre et des clôtures, et deux contrats ont été attribués pour la location des clôtures et des barrières anti-foule.¹ Les offres à commandes sont des arrangements en vertu desquels les fournisseurs offrent des biens et/ou des services à des prix convenus à l'avance et selon des modalités établies pour une période déterminée, sur une base "sur demande". Une autorisation de tâches est un outil structuré qui permet au SPAC d'autoriser le travail d'un entrepreneur "sur demande", conformément aux conditions du contrat.
61. Pendant toute la durée du convoi, COSI et SPIB ont répondu à un grand nombre de demandes du SPO et de SPP concernant les clôtures et les barrières. En plus du service habituel de SPAC au client ou en tant que propriétaire du bâtiment, des clôtures et des barrières ont été fournies pour une grande partie du centre-ville. Des sections de clôture ont été installées dans des secteurs de la ville comme le parc de la Confédération, Rideau/Wellington, Sussex/George, Wellington/Bank, Wellington/Kent street, pour n'en nommer que quelques-unes.
62. Pour les demandes spécifiques de clôtures/barrières qui ont été reçues par SPAC pendant les blocus et les manifestations, veuillez consulter la chronologie décrite à l'**annexe 1**.

i. Monument commémoratif de guerre du Canada et Monument national aux anciens combattants autochtones

63. En ce qui concerne le Monument commémoratif de guerre du Canada (MCG), SPAC agit en tant que gardien et entretient le site du MCG, y compris la Tombe du soldat inconnu. La CCN joue également un rôle important dans la protection de ces monuments.
64. SPAC n'est pas responsable du Monument national des anciens combattants autochtones, qui est sous l'entière garde et responsabilité de la CCN. Lors des blocages et des protestations, SPAC a offert son aide et son soutien, en fournissant des clôtures à leur demande. Il en a été de même pour le monument de la guerre de Corée.

65. SPAC est responsable de l'éclairage, du EVCF, des réparations, de l'entretien et de la préservation du MCG et du site de la Tombe des Soldats Inconnus.
66. Pour prendre des décisions concernant ces monuments importants, SPAC consulte la CCN, mais aussi Anciens Combattants Canada (ACC) et le ministère de la Défense nationale (MDN), qui sont responsables des aspects symboliques des sites.

ii. Demandes de SPAC reçues par le biais du CCRNC

67. Les demandes faites à SPAC par l'intermédiaire du CNRNC comprenaient des demandes de clôtures, la pose et l'enlèvement de barrières de sécurité, le nettoyage de certaines zones du centre-ville, l'accès aux véhicules de déneigement, etc. Les demandes peuvent être qualifiées de demandes d'entretien, de contrôle des foules et d'accès aux biens fédéraux de SPAC. Ces demandes ont été communiquées par le représentant de SPAC au sein du CCRNC aux directions du SPAC responsables de l'action demandée.

iii. Demandes que SPAC a reçues en vertu du DMEU et des RMU à Ottawa et dans d'autres régions

68. SPAC n'a reçu aucune demande de clôture ou de barrière de sécurité, ou aucune demande du tout, en vertu du DMEU ou des RMU en ce qui concerne Ottawa ou toute autre région.

4.0 Contrôle de la circulation sur les ponts Macdonald-Cartier et Alexandra

A. En général

69. SPAC exploite et est responsable de l'entretien de certaines voies de circulation, y compris l'autoroute de l'Est, le pont Alexandra, la traverse des Chaudières et le pont MacDonald-Cartier.
70. Conformément au paragraphe 6(e) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*,¹⁸ la gestion de ces ponts relève de la responsabilité de SPAC en vertu du pouvoir du ministre quant à l'entretien et la réparation des travaux publics, des biens immobiliers fédéraux et des immeubles fédéraux. Selon la compréhension de SPAC, lorsqu'il s'agit d'assurer l'intégrité d'un actif sous le contrôle de SPAC, le ministère peut agir unilatéralement.
71. Dans ce cas, l'équipe d'ingénierie des ponts du SPAC avait des inquiétudes imminentes quant à l'intégrité des structures. En tant que plus haute autorité technique responsable de l'intégrité des structures et plus haute autorité technique responsable des ponts dans le secteur de la capitale nationale (SCN), SPAC a dû prendre certaines mesures pour assurer la sécurité publique.
72. SPAC n'a aucune responsabilité en matière de contrôle de la circulation dans les rues de la ville. Cependant, pendant les événements liés aux blocages et aux protestations, SPAC était en étroite discussion avec le SPO concernant la circulation dans le centre-ville afin d'assurer

¹⁸ *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*, SC 1996, c 16.

que les travaux de construction en cours, d'autres projets et responsabilités d'entretien pourraient se poursuivre dans et autour du centre-ville, si possible.

B. Explication de l'autorité de SPAC en ce qui concerne le contrôle de la circulation - autorité pour fermer les voies de circulation le 28 janvier.

73. Le pont Alexandra est sous l'administration et le contrôle de SPAC depuis les années 1960. En vertu d'un accord tripartite de 1961, le pont Macdonald-Cartier est sous l'administration et le contrôle du Canada, de l'Ontario et du Québec conjointement, mais l'intégrité structurelle de la structure est sous la responsabilité du Canada. Par conséquent, SPAC est chargé d'assurer la sécurité du public et de maintenir l'intégrité structurelle des deux structures. SPAC n'a pas le pouvoir de fermer unilatéralement les voies de circulation, sauf en ce qui concerne l'intégrité structurelle. La décision de fermer des voies de circulation est prise par les forces de l'ordre.
74. Le 28 janvier 2022, le SPVG a informé SPAC qu'une grande foule prévoyait traverser le pont Alexandra le 29 janvier 2022, du parc Jacques-Cartier à Gatineau vers Ottawa. La Ville d'Ottawa a demandé à SPAC de garder tous les ponts ouverts afin de permettre la circulation normale et l'accès des services d'urgence. Cependant, Paul Lebrun, ingénieur en chef des Ponts de la RCN, a décidé de fermer deux des six voies de circulation du pont Macdonald-Cartier en raison du risque que des véhicules trop lourds pour la structure se garent sur le pont Macdonald-Cartier, ce qui pourrait compromettre son intégrité structurelle. Le pont Macdonald-Cartier est la route désignée pour les camions qui traversent la rivière des Outaouais dans la capitale nationale. La charge qui aurait pu être créée par une file de camions n'est pas prescrite dans le Code des ponts, et une telle charge, surtout dans un scénario où toutes les voies étaient occupées par une file de camions, a soulevé des préoccupations quant à l'intégrité du pont. Par conséquent, la décision a été prise de fermer deux voies (c'est-à-dire une dans chaque direction) pour s'assurer que ce scénario ne puisse pas se concrétiser.
75. M. Lebrun a également décidé de fermer le pont Alexandra à la circulation en raison de préoccupations similaires. La limite de poids sur le pont Alexandra est de 27 tonnes (environ 42% de la limite légale) en raison de son état détérioré. Les ingénieurs du pont craignaient que les conducteurs de véhicules lourds (de plus de 27 tonnes) ne manquent la signalisation ou ne la respectent pas et utilisent ou stationnent sur le pont, ce qui mettrait en danger l'intégrité du pont. De plus, la structure d'acier qui soutient la voie de bois de la promenade piétonne est fortement détériorée et, en raison des grandes foules attendues pendant les week-ends, les ingénieurs des ponts ont suivi les recommandations des rapports d'inspection les plus récents, à savoir fermer la promenade pendant les événements à forte affluence.
76. Cependant, suite à une demande du SPVG pour alléger la circulation sur le réseau routier de Gatineau, M. Lebrun a accepté d'ouvrir le pont en direction d'Ottawa, de 6h à 10h en semaine, à partir du 3 février 2022 avec une présence du SPVG à Gatineau pour s'assurer que les véhicules lourds n'utilisent pas le pont. Enfin, M. Lebrun a fermé la voie de promenade du pont Alexandra les fins de semaine en raison de l'état de détérioration de la voie et du risque que des foules importantes utilisent le pont pour se déplacer entre Gatineau et Ottawa. SPAC a passé un contrat avec une tierce partie pour des services de contrôle de la circulation sur le pont

Macdonald-Cartier et le pont Alexandra, y compris la fabrication de panneaux d'affichage de charge et l'installation et l'enlèvement de panneaux de signalisation et de barils. SPAC a informé ses partenaires régionaux de ces fermetures.

77. SPAC a informé le SPVG et le SPO que les structures de la traverse des Chaudières ne suscitaient aucune inquiétude et a convenu que les services de police fermeraient la traverse à leur prérogative.
78. Pour une chronologie des fermetures du pont Alexandra et du pont Macdonald-Cartier, veuillez consulter l'**annexe 2**.

C. Autre participation du SPAC au contrôle du trafic

79. Le seul autre incident de gestion de la circulation dans lequel SPAC a été impliqué s'est déroulé du 21 février 2022 au 11 mars 2022, lorsque des entrepreneurs et des fournisseurs ont dû accéder à la zone sécurisée du centre-ville pour des raisons d'entretien ou de construction. À cette époque, SPAC a mis en place un registre de tous les véhicules et conducteurs qui avaient des raisons légitimes d'accéder à cette zone pour des activités liées au SPAC (c'est-à-dire des livraisons, des véhicules de service pour l'entretien des propriétés, etc.

i. Organisation d'un stationnement de débordement à divers endroits d'Ottawa ;

80. La demande d'identification des zones de stationnement de pointe/de débordement a été faite par le commandant de l'incident au CCRNC. La compréhension de SPAC est que la demande a été faite afin d'identifier les zones à l'extérieur du centre-ville où un grand nombre de véhicules pourraient se garer sans affecter les citoyens d'Ottawa ou la circulation et que SPAC a été choisi pour cette tâche en raison de sa présence au CCRNC et de la grande propriété foncière de SPAC dans la RCN.
81. Veuillez consulter la chronologie de l'implication du SPAC en matière de stationnement de débordement, décrite à l'**annexe 3**.

ii. Installation de barrières dans les zones entourant les entreprises privées

82. Des barrières ont été installées dans certains bâtiments ou propriétés appartenant à l'État, principalement en réponse à des demandes reçues par SPAC. SPAC n'a pas installé de barrières autour des entreprises privées.

D. Explication des options/suggestions supplémentaires de contrôle du trafic proposées par SPAC.

83. Au fur et à mesure des événements, SPAC a élaboré des propositions d'actions que le ministère pourrait prendre pour aider la réponse globale du gouvernement aux blocus et aux manifestations, dans le cadre de son rôle et de son mandat, qui a été périodiquement mis à jour lorsque nécessaire.¹⁹ Ces suggestions étaient issues d'un remue-méninges entre les

¹⁹ Voir Options - Soutien SPAC du 4 février 2022 (PB.CAN.00000556), Options - Soutien SPAC du 9 février 2022

secteurs d'activité pour voir comment SPAC pourrait soutenir la CCN et les autres parties prenantes. Les propositions suivantes n'ont jamais été mises en œuvre :

- Utilisation de pierres
- Engagement des directeurs de travaux à demander le déploiement de gros véhicules pour un contrôle supplémentaire de la circulation.
- Utilisation de la flotte/des véhicules d'autres départements.

84. SPAC n'aurait pas été en mesure de donner suite à ces suggestions de manière unilatérale. S'il y avait eu un désir de donner suite à ces suggestions, SPAC aurait assuré la liaison avec d'autres intervenants clés tels que le SPO et la CCN pour s'assurer qu'elles soient acceptables et utiles.

5.0 Achat de dépanneuses et contrats avec les opérateurs pour Transports Canada

i. Capacités et pouvoirs en matière de passation de marchés

85. SPAC achète des biens et des services au nom du gouvernement du Canada. Le ministère fournit des services d'approvisionnement pour aider les institutions du gouvernement du Canada à remplir leurs mandats respectifs. SPAC effectue des achats au nom d'autres ministères et organismes fédéraux lorsque le coût de ces achats dépasse les pouvoirs qui lui sont délégués.

86. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*²⁰, SPAC ne peut pas conclure un contrat à moins qu'il n'y ait suffisamment de fonds disponibles pour acquitter la dette qui en résulte, et aucune imputation ne peut être faite sur un crédit sauf sur demande de l'autorité compétente d'un ministère qui demande des biens. En d'autres termes, SPAC n'a pas le pouvoir d'acheter des dépanneuses ou du matériel de remorquage (ou tout autre bien ou service similaire) en l'absence d'une demande de financement de la part d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental.

87. SPAC n'a pas le pouvoir de contraindre un tiers vendeur à fournir des biens ou des services. Le pouvoir d'approvisionnement de SPAC est limité à la conclusion de contrats avec des tiers qui acceptent volontairement de fournir les biens ou les services en question.

88. SPAC n'a pas de liste de fournisseurs pré qualifiés qui pourraient fournir des véhicules spécialisés, comme des camions de remorquage, des camions à plateau, des tandems lourds, etc., par le biais d'une offre à commandes ou d'un arrangement en matière d'approvisionnement, selon les besoins. Pour que SPAC puisse se procurer des camions de remorquage ou de l'équipement de remorquage, un processus d'approvisionnement serait nécessaire. L'approvisionnement et toutes les exceptions à celui-ci sont régis par le *Règlement sur les marchés de l'État*.²¹ Le processus exact à suivre dans un cas particulier, et la source du pouvoir d'approvisionnement du SPAC, varient selon la méthode d'approvisionnement (c.-à-d., concurrentielle ou non concurrentielle, y compris pour les urgences) et les circonstances du

(PB.CAN.00000554), Options - Soutien SPAC du 12 février (PB.CAN.00000571) et Options - Soutien SPAC du 17 février 2022 (PB.CAN.00000683).

²⁰ *Loi sur la gestion des finances publiques*, RSC 1985, c F-11.

²¹ *Règlement sur les marchés de l'État*, SOR/87-402.

besoin. Il convient de noter que, dans le contexte de la passation de marchés, la Directive sur la gestion des marchés publics définit une urgence comme " une situation d'urgence pressante où un retard d'approbation serait préjudiciable à l'intérêt public " et identifie les limites des contrats d'urgence.²²

A. Recherche exploratoire sur la disponibilité des dépanneuses

89. SPAC n'a pas reçu de demandes de dépanneuses ou de services connexes pendant la durée des blocus et, par conséquent, n'a pas procédé à des achats connexes.
90. Bien qu'elle n'ait reçu aucune demande officielle de services de dépanneuse, SPAC a effectué une recherche exploratoire en ligne concernant de tels services et a contacté quelques opérateurs pour s'enquérir de leur capacité, de leurs coûts et de leur disponibilité à fournir des services de remorquage dans l'éventualité où ceux-ci seraient requis. À l'époque, la presse a rapporté que les exploitants de dépanneuses en Ontario et au Québec avaient indiqué qu'ils n'offriraient pas de services de retrait de véhicules si on leur demandait de le faire. Dans le cadre de la recherche exploratoire, deux entreprises de l'Alberta ont été contactées afin de connaître le type de machinerie qui serait nécessaire pour remorquer de gros véhicules, comme les gros transports, les 18-roues, etc. SPAC a pris ces mesures afin d'être en meilleure position pour essayer de répondre à toute demande de services de remorquage, si de telles demandes se matérialisaient.
91. Si un ministère ou un organisme gouvernemental avait eu besoin de services de remorquage, SPAC aurait facilité le processus d'acquisition de ces services pour répondre aux besoins du ministère demandeur. Par ailleurs, le ministère ou l'organisme gouvernemental aurait pu se procurer ces biens et services à condition que la valeur des achats soit conforme à ses pouvoirs délégués.
92. Bien que le représentant de l'Alberta ait discuté en termes généraux des besoins potentiels en matière de dépanneuses lors d'une réunion avec le PB le 13 février 2022, l'Alberta n'a pas fait de demande d'aide ou d'action en matière d'approvisionnement au SPAC. Lors de discussions de suivi entre Mme Williams (Alberta) et Alain Dorion (SPAC PB), SPAC a fourni verbalement certains renseignements à l'Alberta en se basant sur la recherche exploratoire limitée.

B. Le document "Stratégie de remorquage/d'enlèvement des camions".

i. Stratégies pour le retrait de la dépanneuse

93. La " Stratégie de remorquage/d'enlèvement des camions " est un document rédigé par TC, avec la participation d'autres organisations. Il s'agissait d'une tentative des autorités de prévoir différents scénarios pour déplacer les camions stationnés au centre-ville d'Ottawa dans le cadre des manifestations.

²² Annexe A de la Directive sur la gestion des marchés publics - Canada, en ligne : < <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32692>>, [Directive sur la gestion des marchés publics - Canada.ca].

94. Le 12 février 2022, le SM, le DMA et Lorenzo Ieraci ont rencontré leurs collègues de TC, de la GRC et de la Sécurité publique pour discuter de la stratégie de remorquage et de retrait des camions.

ii. Document sur la stratégie de remorquage/d'enlèvement des camions

95. SPAC a participé à l'élaboration du document en tant que partie prenante. Au sein de SPAC, pendant l'élaboration du document " Stratégie de remorquage/d'enlèvement des camions ", diverses itérations ont été partagées avec Alain Dorion (directeur général, Secteur des biens immobiliers et des acquisitions commerciales) ; Anik Trépanier (directrice, Direction des voyages et du transport) ; et Anna Maria Di Flumeri (conseillère stratégique auprès du directeur général).

96. Le sous-ministre adjoint associé de PB à l'époque, Lorenzo Ieraci, a partagé l'itération du 11 février 2022 du document avec Alain Dorion et Anik Trépanier le 11 février 2022. Lorenzo Ieraci a également partagé l'itération du 13 février 2022 du document avec Alain Dorion le 15 février 2022, qui l'a à son tour partagé avec Anik Trépanier et Anna Maria Di Flumeri. De plus, Alain Dorion a reçu l'itération du 12 février 2022 de la part de Kevin Brosseau à Transports Canada le 12 février 2022. Anik Trépanier et Anna Maria Di Flumeri n'ont pas partagé les itérations qu'elles ont reçues.

97. SPAC ne peut pas dire avec qui ce document a été partagé en dehors de SPAC.

iii. Des mesures ont-elles été prises dans le cadre de cette stratégie et, dans l'affirmative, par qui, comment et quand ?

98. SPAC n'a pas fourni de dépanneuses ou de services connexes au nom de TC ou de la GRC, car aucune demande de tels services n'a jamais été reçue.

6.0 Explication du rôle de SPAC dans l'affrètement de vols pour les forces de l'ordre et la passation de contrats pour l'hébergement dans des hôtels pendant les blocus et les manifestations.

A. Affrètements de vol

99. Le PB de SPAC n'a pas fourni de services de vols affrétés à un organisme d'application de la loi. La GRC a affrété des vols en vertu de son propre pouvoir délégué en utilisant une offre à commandes existante du SPAC, un arrangement par lequel les fournisseurs offrent des biens et/ou des services à des prix convenus d'avance et selon des modalités établies pour une période déterminée, sur une base « sur demande ». La GRC a passé une commande subséquente à une offre à commandes existante, ce qui indique que le Canada accepte l'offre du fournisseur et crée un contrat exécutoire.

100. La GRC devait demander l'autorisation de SPAC avant d'émettre la commande subséquente d'une valeur de 139 422,78 \$, car l'offre à commandes d'affrètement aérien de SPAC exige que les clients demandent une autorisation si leur besoin dépasse 100 000 \$. SPAC a examiné la documentation préparée par la GRC pour la commande subséquente et a autorisé la GRC à passer la commande subséquente à Bradley Air Services le 17 février 2022.²³

B. Hébergement en hôtel

101. Le PB de SPAC a émis un contrat pour l'hébergement dans un hôtel au nom de la GRC, qui a finalement été annulé avant que les services ne soient fournis.

102. Le 17 février 2022, SPAC a reçu une demande de la GRC pour exercer une délégation de contrat d'urgence et attribuer un contrat en son nom pour l'hébergement dans des hôtels afin de soutenir ses efforts pour gérer la réponse au blocus et aux manifestations. La GRC a demandé 200 chambres d'hôtel par nuit (avec la possibilité de diminuer ce nombre si nécessaire). Les chambres ont été demandées du 28 février au 31 mars 2022. La valeur estimée du contrat était de \$1,265,600. Alain Dorion a envoyé un courriel à Lorenzo Ieraci le 17 février 2022 pour lui demander d'approuver le contrat d'hébergement hôtelier pour la GRC, ce que Lorenzo a autorisé/approuvé.²⁴ Le contrat a été attribué le 24 février 2022.

103. Le 28 février 2022, la GRC a demandé que le contrat soit annulé, car le nombre de chambres et les dates requises avaient été considérablement réduits et que la GRC avait déjà un contrat en place (attribué en vertu de son propre pouvoir délégué) qui répondait à ses exigences réduites.²⁵ Le 1er mars 2022, SPAC a annulé le contrat qu'il avait attribué sans qu'aucun service n'ait été fourni.

²³ Re : Air charter service question", chaîne de courriels des 16 et 17 février 2022 (PB.CAN.00000662).

²⁴ Re : URGENT APPROBATION REQUISE - Demande de contrat M7594-225764 - Logement de la GRC Courtyard Marriott Ottawa", chaîne de courriels datée du 18 février 2022 (PB.CAN.00000671).

²⁵ FW : Annulation du contrat M7594-225764-001-LP", chaîne de courriels datée du 28 février 2022 et du 1er mars 2022.(PB.CAN.00000698).

ANNEXE 1

Chronologie des clôtures, barrières de sécurité et barricades, au jour le jour

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
26 janvier	SPP	Colline du Parlement, édifice du Sénat du Canada et Kent / Victoria.	Installer des barricades de contrôle de la foule	Cette demande a été traitée le 27 janvier ²⁶
27 janvier	Cela a été fait par mesure de précaution. Aucune demande formelle n'a été faite.	Édifice de la Cour suprême du Canada (CSC).	Une réunion du CDOU a été organisée pour discuter des options concernant les clôtures et les emplacements des barrières de sécurité.	Le 28 janvier, des barrières de sécurité ont été installées par mesure de précaution sur les côtés ouest et est de l'édifice de la Cour suprême du Canada afin d'empêcher l'accès des véhicules lourds ou de grande taille en raison des restrictions de charge sur le podium. ²⁷
27 janvier	SPP	Colline du Parlement	Pour installer les barricades de contrôle de la foule	28 janvier SPAC a installé des barricades à la demande du SPP pour assurer la sécurité initiale de la colline du Parlement.
29 janvier	SPP à travers le CCNRC	SCC 395 Wellington (adjacent au SCC)	Fournir des barrières de sécurité	Des barrières de sécurité ont été installées au CCN après consultation des membres principaux des équipes d'hébergement et de sécurité responsables de ces lieux. La plupart des entrées des bâtiments (en fonction de leur emplacement exact par rapport à celui des manifestants) ont été verrouillées pendant toute ou presque toute la durée des blocages et des manifestations. L'accès a été accordé aux personnes autorisées et aux employés fédéraux ²⁸

²⁶ Veuillez consulter les cartes démontrant l'emplacement demandé des barricades dans le courriel " demande barricade daté du 26 janvier 2022.

²⁷ CDOU Situation Report Update 2 daté du 28 janvier 2022 (PB.CAN.00000379).

²⁸ Voir la photo montrant l'emplacement prévu des barricades dans "Temporary De sécurité Barrier Installation @ West Entrance to SCC Site", courriel daté du 29 janvier 2022 ; "FW : Request for additional Barricades", chaîne de courriels datée des 28 et 29 janvier 2022 et "Re : Request for additional Barricades" chaîne de courriels datée des 28 et 29 janvier 2022..

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
29 janvier	SPAC	Monument commémoratif de guerre du Canada	Pour protéger le site	Des barrières de sécurité ont été installées au périmètre de la propriété.
29 Janvier	SPP	Colline du Parlement sur les côtés est et sud de l'édifice de l'Ouest	Pour des barricades supplémentaires ²⁹ .	Les barricades ont été installées le 30 janvier.
30 janvier	Discussion entre la CCN et SPAC	Parc de la Confédération	Installation de barrières pour s'assurer que l'espace ne sera pas utilisé par des véhicules. ³⁰	SPAC a placé des barrières de sécurité supplémentaires au parc de la Confédération. ³¹
3 février	Ville d'Ottawa	Monument commémoratif de guerre du Canada	Fournir une clôture de protection, provenant de l'inventaire existant autour du Monument commémoratif de guerre du Canada, après un acte de vandalisme. Ottawa a fait savoir que les ressources policières n'étaient pas suffisantes pour protéger le monument. ³²	C'était la première fois qu'une clôture était érigée depuis sa construction. Le Monument commémoratif de guerre du Canada a toujours été un monument accessible au public. SPAC, après consultation avec ACC et le MDN, a commencé l'installation de la clôture à 01h00 le 4 février et l'a terminée à 02h00. ³³
3 février	SPP	Colline du parlement Bank et Kent	Fournir des barricades supplémentaires ³⁴	Le 4 février, les SPAC ont installé des barricades supplémentaires sur la colline du Parlement et à l'intersection de la rue Bank et de la rue Kent.
3-4 février	SPO	Colonel By Drive et intersection Wellington/rue Bank	Pour installer des barrières de	Le 4 février, SPAC a installé des barrières de sécurité sur la promenade Colonel By et aux intersections de Wellington et Bank.

²⁹ "Demande de barricade supplémentaire", chaîne de courriels datée des 29 et 30 janvier 2022.

³⁰ "RE : NWM Vehicle Towing & De sécurité Barriers", chaîne de courriels datée du 29 janvier 2022.

³¹ CDOU Situation Report Update 5 daté du 30 janvier 2022 (PB.CAN.00000404).

³² Lettre de Kim Ayotte, directeur général, Services d'urgence et de protection, Ville d'Ottawa, à Brad Paradis, directeur principal, Biens gérés par la Couronne et entretien et assurance opérationnelle, SPAC, datée du 3 février 2022 (PB.CAN.00000444).

³³ "RE : IMPORTANT FW : 0009-22 - Impacts to CI-Cenotaph Protection", chaîne de courriels datée du 3 février 2022 et 6 février 2022 (PB.CAN.00000493).

³⁴ RE : Ajouts de barricades / Amendment", chaîne de courriels datée des 3 et 4 février 2022

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
			sécurité. ³⁵ Ils utilisaient des véhicules de police et il a été déterminé que ce n'était pas suffisant.	
4 février	SPP	Kent/Wellington	Pour installer des barrières de sécurité. ³⁶	Cette demande a été faite par l'intermédiaire du représentant de CCNRC SPAC. Les barrières de sécurité ont été déployées dans la soirée du 4 février et sont restées sur place jusqu'à la fin des blocus et des manifestations. ³⁷
4 février	SPP	395 Wellington (adjacent au SCC)	Mettre en place des barrières de sécurité pour bloquer l'accès aux stationnements du 395 Wellington qui sont adjacents au bâtiment du SCC. ³⁸	Installation terminée le 4 février (parking Est).
6 février	CCN	Parc de la Confédération	Installer des clôtures autour des monuments du parc de la Confédération.	Le 5 février, ACC a demandé si SPAC prévoyait installer des clôtures autour des monuments (le Monument national des anciens combattants autochtones et le Mémorial de la guerre de Corée) au parc de la Confédération. ³⁹ SPAC a demandé l'avis de la CCN, car il s'agit de son terrain et de sa responsabilité. SPAC a offert de clôturer le Monument national des anciens combattants autochtones si la CCN faisait une proposition en ce sens. ⁴⁰ La CCN a autorisé le personnel de SPAC à clôturer le monument du NAVM à 20h27 et a demandé

³⁵ "FW : Colonel By drive", chaîne d'emails datée du 4 février 2022.

³⁶ "FW : Ajout barricades cour suprême", chaîne d'emails datée du 27 - 28 janvier 2022.

³⁷ "RE : IMPORTANT De sécurité Barriers Cour suprême du Canada (rue Wellington)", chaîne de courriels, datée du 4 février

³⁸ "Barrier Installation EAST Side PANL ", courriel daté du 3 février 2022 (PB.CAN.00000438) et voir la photo de la mise en place de la barrière (PB.CAN.00000439)

³⁹ "FW : Veterans Monuments", chaîne de courriels datée du 5 février 2022.

⁴⁰ "RE : SPAC offer of fencing for veterans memorial", courriel daté du 5 février 2022 (PB.CAN.00000464).

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
				<p>que le Monument honorant des Canadiens morts en service (Guerre de Corée) soit également clôturé.⁴¹</p> <p>Des clôtures ont été installées sur tout le périmètre du parc de la Confédération après le retrait de la cabane qui avait été érigée par les manifestants.⁴²</p>
6 février	SPO	Parc de la confédération	Enlever la cabane en bois placée dans le parc par les manifestants et installer une clôture sur tout le périmètre du parc ⁴³	La cabane a été démontée et la clôture installée le même jour, en soirée.
6 février		Tunney's Pasture	Installer des barrières de sécurité pour restreindre l'accès le long de Tunney's Pasture	SPAC a installé les barrières de sécurité en laissant une voie d'urgence primaire ouverte avec des barrières mobiles. ⁴⁴
6 février	SPP	RCR/Sénat	Installer des barrières de sécurité de 12 pieds devant le bâtiment. ⁴⁵	Les barrières ont été installées le même jour, en soirée.
7 février	SPP	Colline Parlementaire	Installer des barricades de contrôle de la foule pour fermer les escaliers situés au bas de l'escarpement derrière le Centre Block, près de la rivière	Les barrières ont été installées dans la soirée du même jour.
8 février		CCN 395 Wellington (adjacent au SCC)	Bloquer l'accès aux parkings du 395 Wellington (adjacent au bâtiment de la Cour suprême).	La clôture de contrôle des foules a été installée le 9 février.

⁴¹ "RE : Fencing aboriginal veteran monument", chaîne de courriels du 5 février 2022 (PB.CAN.00000491).

⁴² CDOU Situation Report Update 17, daté du 6 février 2022 (PB.CAN.00000496).

⁴³ "RE : CCRNC - Update", chaîne de courriels datée du 6 février 2022.

⁴⁴ Rapport de situation CDOU, mise à jour 17, daté du 6 février 2022 (PB.CAN.00000496) ; "FW : Record of Discussion - Tunney's Pasture Security Posture - Update #20" chaîne de courriels datée du 3 au 7 février 2022 ; Tunney's Pasture Restricted Site Access Plan V.2 et SOP tunney's for ground patrol.

⁴⁵ "FW : Barrière De sécurité de 12' requise devant le bâtiment RCR pour SPP-Senate Building Enforcement-Pedestrian. Protection", courriel daté du 6 février 2022

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
9 février	Centre RA	Centre RA	Pour une assistance en matière de sécurité et les clôtures, après que Randy Hillier ait annoncé que lui et d'autres manifestants avaient l'intention d'utiliser le Centre RA comme zone de rassemblement. ⁴⁶	Des barrières de sécurité ont été installées au Centre RA le 11 février. ⁴⁷
11 février	SPP	Colline Parlementaire	Pour installer des barrières de contrôle de la foule pour fermer d'autres escaliers au nord de la colline du Parlement, derrière l'édifice du Centre et l'édifice de la Confédération.	Cette demande a été traitée le 12 février. ⁴⁸
13 février	CCRNC	Monument commémoratif de guerre du Canada	Ne pas remettre en place la clôture du Monument commémoratif de guerre du Canada après qu'elle ait été enlevée par des manifestants le 12 février, en raison de problèmes de sécurité et de risques associés. ⁴⁹	Après une consultation minutieuse avec les parties prenantes, SPAC n'a pas réinstallé la clôture, même si elle l'avait récupérée et était prête à la réinstaller lorsque l'activité de protection serait réduite à un point permettant l'accès. ⁵⁰ SPAC a continué à surveiller de près le site et a signalé tout problème au Service de police d'Ottawa.
14 février	ASFC	Point d'entrée Coutts AB, Point d'entré Emerson AB	Faire installer des clôtures et/ou des barrières de sécurité. ⁵¹	SPAC a aidé l'ASFC à installer des clôtures aux postes frontaliers de Coutts et

⁴⁶ "RE : Important - Trucker Convoy & Unsanctioned Use of the RA Site", chaîne de courriels datée du 9 février 2022 (PB.CAN.00000557).

⁴⁷ "RE : Important - Installation de barrières en de sécurité sur le site de l'AR le 11 février", chaîne de courriels datée des 9 et 10 février 2022 (PB.CAN.00000560) et mise à jour 47 du rapport de situation (PB.CAN.00001271).

⁴⁸ "FW : SPP Requests -CCRNC", chaîne de courriels datée du 12 février 2022 (PB.CAN.00000586), "FW : Gate request behind CB stairs", chaîne de courriels datée du 11 février 2022 (PB.CAN.00000587) et "RE : Gates behind CB (bicycle path)", chaîne de courriels datée du 12 février 2022 (PB.CAN.00000591).

⁴⁹ "FW : Fencing at National War Memorial", chaîne de courriels datée des 12 et 13 février 2022 (PB.CAN.00000592).

⁵⁰ CDOU Situation Report Update 23 du 12 février 2022 (PB.CAN.00000573) et "FW : National War Monument - Cenotaph- Target hardening not to be undertaken", chaîne de courriels du 13 février 2022 (PB.CAN.00000593).

⁵¹ "FW : for info - FW : URGENT : FW : SPAC Assistance with protests", chaîne de courriels datée du 14 février 2022.

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
				d'Emerson. ⁵²
16 février	SPP	Colline Parlementaire, Sénat du Canada	Sécuriser les deux zones en installant des clôtures de 10 pieds le long de Wellington. ⁵³	Le 17 février, SPAC a installé une clôture de 10 pieds selon la demande. ⁵⁴
17 février	SCC	SCC	Pour prolonger la clôture devant le bâtiment du SCC. ⁵⁵	SPAC a installé la clôture temporaire le même jour.
18-19 février	Demande conjointe du SPO et de la GRC	Plusieurs sites	Acheter et installer des clôtures et des barrières de sécurité à plusieurs endroits du centre-ville.	18 février : Des clôtures et des barrières de sécurité ont été installées à Rideau et Wellington, Sussex et George, Colonel By et Daly et Rideau et William (barrières de sécurité seulement à cet endroit). ⁵⁶ Toutes les demandes d'installation de clôtures ont été complétées avant midi le 19 février. ⁵⁷ 19 février : SPAC a continué à fournir une assistance pour l'installation de barrières et de clôtures de sécurité à un certain nombre d'emplacements clés. ⁵⁸ Des clôtures supplémentaires ont été installées à Queen et Elgin dans l'est, de Metcalfe à Lyon, et des barricades ont été établies du côté sud de Sparks. Les clôtures ont été enlevées du mur Wellington, de l'entrée du canal à l'édifice de la Confédération. ⁵⁹
19-20 février	SPP	Coline Parlementaire-	Nettoyer la colline du Parlement et le	Des mesures ont été prises immédiatement le 19 février et

⁵² Rapport de situation CDOU Update 26 daté du 14 février 2022 à (PB.CAN.00000625).

⁵³ "FW : SPP fencing requirement", chaîne de courriels datée du 16 février 2022 (PB.CAN.00000647).

⁵⁴ Voir la carte des barricades (PB.CAN.00000648), voir la carte des barricades du SCB (PB.CAN.00000649) et les photos ci-jointes à "FW : Moduloc Install", courriel daté du 17 février 2022 (PB.CAN.00000664

⁵⁵ " FW : IMPORTANT - Clôture SCC ", courriel daté du 17 février 2022 ; voir aussi la carte des barricades à (PB.CAN.00000648).

⁵⁶ "BBM word note for Catherine and DM - Status as of 1PM", daté du 20 février 2022 (PB.CAN.00000682).

⁵⁷ "FW : IMPORTANT - Clôture SCC, courriel daté du 17 février 2022 ; voir aussi la carte des barricades (PB.CAN.00000648).

⁵⁸ Rapport de situation CDOU Update 31 daté du 19 février 2022 (PB.CAN.00000677).

⁵⁹ "BBM word note for Catherine and DM - Status as of 1PM", daté du 20 février 2022 (PB.CAN.00000682) ; "FW : IMPORTANT - Fencing SCC, courriel daté du 17 février 2022 ; voir aussi Barricade Map (PB.CAN.00000648).

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
		Sénat du Canada	bâtiment du Sénat du Canada et enlever toutes les clôtures avant le 21 février.	se sont poursuivies dans la nuit du 20 février.
20 février	SPO	Plusieurs sites	Modifier et réduire la posture des clôtures dans le centre-ville.	<p>COSI et SPIB ont effectué les activités prioritaires liées aux barrières et ont continué à répondre aux demandes urgentes d'OPS.⁶⁰ À partir de 13h00, les entrepreneurs de COSI SPO et SPIB ont commencé à retirer les barrières de sécurité pour nettoyer la rue Wellington et sécuriser le périmètre.</p> <p>Les barrières de sécurité sur Wellington dans la Cité parlementaire ont été enlevées. Le SPO a demandé que les barrières à la Cour suprême restent en place.⁶¹ Le 21 février, les barrières de sécurité, les barricades et les clôtures de Tunney's Pasture et de la Cour suprême ont été enlevées et le personnel du SPO a demandé que les barrières restent en place.</p> <p>Le retrait des barrières du 350 King Edward Avenue et du 375 Heron Road était prévu pour le lendemain.⁶²</p> <p>Le 23 février, la majorité des barrières et clôtures SPAC situées à l'extérieur de la zone exclue avaient été récupérées.</p> <p>L'enlèvement de toutes les autres clôtures qui n'étaient plus nécessaires devait commencer à 7 h 39 le 26 février.⁶³</p>

⁶⁰ Rapport de situation CDOU, mise à jour 32, daté du 20 février 2022 (PB.CAN.00000680).

⁶¹ "Note de mot BBM pour Catherine et DM - Situation à 13 heures", datée du 20 février 2022 (PB.CAN.00000682).

⁶² Rapport de situation CDOU Update 33 daté du 21 février 2022 (PB.CAN.00000688).

⁶³ "Re : Fencing removal update", chaîne de courriels datée des 25 et 26 février 2022 (PB.CAN.00000697) ; "fencing", courriel. en date du 26 février 2022.

ANNEXE 2

Fermeture du pont Alexandra et du pont Macdonald-Cartier

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
28 janvier, 20h00	SPAC	Pont Macdonald- Cartier	Fermeture de deux voies	Installation de dispositifs de contrôle du trafic par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer deux voies
31 janvier 6h00	SPAC	Pont Macdonald- Cartier	Ouverture de deux voies	Enlèvement de dispositifs de contrôle du trafic par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir deux voies
4 février 20h00	SPAC	Pont Macdonald- Cartier	Fermeture de deux voies	Installation de dispositifs de contrôle du trafic par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer deux voies
7 février 6h00	SPAC	Pont Macdonald- Cartier	Ouverture de deux voies	Enlèvement de dispositifs de contrôle du trafic par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir deux voies
11 février 20h00	SPAC	Pont Macdonald- Cartier	Fermeture de deux voies	Installation de dispositifs de contrôle du trafic par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer deux voies
14 février 6h00	SPAC	Pont Macdonald- Cartier	Ouverture de deux voies	Enlèvement de dispositifs de contrôle du trafic par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir deux voies
18 février 20h00	SPAC	Pont Macdonald- Cartier	Fermeture de deux voies	Installation de dispositifs de contrôle du trafic par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer deux voies
21 février 6h00	SPAC	Pont Macdonald- Cartier	Ouverture de deux voies	Enlèvement de dispositifs de contrôle du trafic par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir deux voies
28 janvier 18h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de deux voies	Installation de dispositifs de contrôle du trafic par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer les deux voies de circulation.
29 janvier 7h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la promenade, les piétons sont déplacés sur la voie centrale.	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
				promenade. Installation de rampes d'accès par SPAC.
2 février	SPAC	Pont Alexandra	Demande de SPVG d'ouvrir le pont Alexandra à Ottawa en période de pointe du matin pour aider à soulager la pression sur le réseau routier Gatineau-MTQ. SPAC et la ville d'Ottawa s'entendent pour qu'Ottawa installe et paie un agent de contrôle de la circulation (6 h 00 -10h00, lorsque la voie en direction d'Ottawa est ouverte) et un panneau électronique à messages variables (24 heures sur 24) au rond-point de Sussex.	SPAC a coordonné l'ouverture et la fermeture de la voie en direction d'Ottawa avec son entrepreneur (Signebec).
3 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie de la promenade	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie de la promenade. Enlèvement des rampes d'accès par SPAC.
3 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction d'Ottawa.
3 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie en direction d'Ottawa
4 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
				l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction d'Ottawa.
4 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la voie en direction d'Ottawa	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie en direction d'Ottawa.
5 février 7h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la promenade, les piétons sont déplacés sur la voie centrale.	Installation de dispositifs de contrôle du trafic par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie de la promenade. Installation de rampes d'accès par SPAC.
6 février 21h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie de la promenade	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie de la promenade. Enlèvement des rampes d'accès par les SPAC.
7 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction d'Ottawa.
7 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la voie en direction d'Ottawa	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie en direction d'Ottawa.
8 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction d'Ottawa.
8 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la voie en direction d'Ottawa	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec)

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
				pour fermer la voie en direction d'Ottawa.
9 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) ouvrira la voie en direction d'Ottawa
9 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la voie en direction d'Ottawa	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie en direction d'Ottawa.
10 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction d'Ottawa.
10 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la voie en direction d'Ottawa	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie en direction d'Ottawa.
11 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction d'Ottawa.
11 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la voie en direction d'Ottawa	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie en direction d'Ottawa.
12 février 7h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la promenade, les piétons sont déplacés sur la voie centrale.	Installation de dispositifs de contrôle du trafic par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie de la promenade. Installation de rampes d'accès par les SPAC.

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
13 février 21h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie de la promenade	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie de la promenade. Enlèvement des rampes d'accès par les SPAC.
14 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction d'Ottawa.
14 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la voie en direction d'Ottawa	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie en direction d'Ottawa.
15 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction d'Ottawa.
15 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la voie en direction d'Ottawa	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie en direction d'Ottawa.
16 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction d'Ottawa.
16 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la voie en direction d'Ottawa	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie en direction d'Ottawa.
17 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
				la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction d'Ottawa
17 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la voie en direction d'Ottawa	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie en direction d'Ottawa.
18 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction d'Ottawa.
18 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la voie en direction d'Ottawa	Installation de dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la voie en direction d'Ottawa.
19 février 7h00	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la promenade, les piétons sont déplacés sur la voie centrale.	Installation de dispositifs de contrôle du trafic par l'entrepreneur (Signebec) pour fermer la promenade pour piétons. Installation de rampes d'accès par les SPAC.
19 février	SPVG-SPO	Pont Alexandra	SPVG et OPS ont informé SPAC qu'ils fermaient le pont Alexandra aux piétons.	SPVG et OPS ferment le pont aux piétons pour limiter l'afflux de public à Ottawa pendant leur opération au centre-ville.
20 février 9h am	SPVG- SPO	Pont Alexandra	SPVG et OPS ont informé SPAC qu'ils ouvrent le pont Alexandra aux piétons.	Seuls les piétons ayant une raison valable de traverser le pont sont autorisés à le faire.
20 février 21h	SPAC	Pont Alexandra	Fermeture de la voie centrale, ouverture de la voie de la promenade.	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie de la promenade. Enlèvement des rampes d'accès par SPAC.

Date	Demandeur	Emplacement	Demande	Action
21 février 6h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction d'Ottawa	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction d'Ottawa.
21 février 10h00	SPAC	Pont Alexandra	Ouverture de la voie en direction de Gatineau	Enlèvement des dispositifs de contrôle de la circulation par l'entrepreneur (Signebec) pour ouvrir la voie en direction de Gatineau.

ANNEXE 3

Chronologie des stationnements de débordement au jour le jour

29 janvier : En réponse à une demande du SPO via le CCRNC, SPAC a confirmé que le SPO pourrait commencer à utiliser Tunney's Pasture comme zone de débordement pour le stationnement des véhicules du "Convoi de la liberté 2022".⁶⁴

30 janvier : Le SPO n'a pas utilisé Tunney's Pasture et n'a pas indiqué qu'il ouvrirait le site à aucun véhicule pour le moment. SPAC reste disponible si nécessaire.⁶⁵

5 février : À la suite d'une demande de la Ville d'Ottawa, il a été déterminé qu'un stationnement serait mis à la disposition des manifestants au 1500 Bronson. La demande a été mise en œuvre le jour même.⁶⁶

9 février : Après un examen de son inventaire, SPAC a déterminé que le 1010 Somerset pouvait être utilisé comme parking.⁶⁷ Un nombre limité de manifestants se stationnaient au 1500 Bronson, où ils avaient établi un garage temporaire, sans l'autorisation de SPAC.⁶⁸ Le CCRNC a signalé que des enfants utilisaient des tas de neige pour faire de la luge. Il a été prévu que SPAC installe des clôtures à neige et que la ville d'Ottawa place des panneaux « interdit de faire de la luge ». ⁶⁹ Des protestataires ont été expulsés de Tunney's Pasture.⁷⁰

10 février : Des clôtures ont été installées au 1500 Bronson et la ville d'Ottawa a ajouté des panneaux restreignant l'utilisation des toboggans. Des toilettes portables avaient été installées par les manifestants.⁷¹

11 février : SPAC a demandé un devis pour les frais des patrouilles de sécurité effectuées par les commissionnaires au 1500 Bronson.⁷² Les manifestants ont quitté le 1500 Bronson, mais quatre toilettes portables sont restées sur place. Le SPO a demandé que le site reste disponible pour le stationnement de débordement.⁷³

12 février : Le 1500 Bronson est en cours de nettoyage et les toilettes portables ont été enlevées. Le site reste disponible à l'utilisation, conformément à la demande du SPO. Les commissionnaires ont surveillé toute activité de protestation inappropriée.⁷⁴

⁶⁴ Rapport de situation CDOU, mise à jour 4, daté du 29 janvier 2022 (PB.CAN.00000385).

⁶⁵ CDOU Situation Report Update 5 daté du 30 janvier 2022 (PB.CAN.00000404).

⁶⁶ "FW : 1500 Bronson Parking / Manifestation vehicle parking", chaîne de courriels du 7 février 2022 (PB.CAN.00000506) ; 1500 Bronson Ave Post Orders du 7 février 2022 (PB.CAN.00000507) et voir la mise à jour 30 dans MISE A JOUR 92 - AUX FINS DE CONNAISSANCE DE LA SITUATION - MANIFESTATION - TOUTES LES REGIONS / UPDATE 92 - SITUATIONAL AWARENESS - DEMONSTRATION - ALL REGIONS

⁶⁷ "RE : Convoy", courriel daté du 9 février 2022 (PB.CAN.00000553)

⁶⁸ Options - Soutien de SPAC daté du 9 février 2022 (PB.CAN.00000554)

⁶⁹ CDOU Situation Report Update 20 du 9 février 2022 à (PB.CAN.00000559).

⁷⁰ Options - Soutien de SPAC daté du 9 février 2022 (PB.CAN.00000554)

⁷¹ Rapport de situation CDOU Update 21 daté du 10 février 2022 (PB.CAN.00000561).

⁷² "FW : Request for quote - 1500 Bronson Ave. patrols", chaîne de courriels datée du 9 au 11 février 2022 (PB.CAN.00000567).

⁷³ Rapport de situation CDOU Update 22 daté du 11 février 2022 à (PB.CAN.00000569).

⁷⁴ Rapport de situation CDOU Update 23 daté du 12 février 2022 à (PB.CAN.00000573).

18 février : Le SPO a demandé l'aide de SPAC pour un parking de débordement pour les véhicules remorqués.⁷⁵

19 février : Les deux parkings du 1500 Bronson et du Sir Charles Tupper ont été déneigés pour permettre à la police d'y entreposer les véhicules remorqués. Les sites n'ont pas été utilisés à ce moment-là.⁷⁶

20 février : Ni le parking du 1500 Bronson ni celui de Sir Charles Tupper n'ont été utilisés par les véhicules, mais les deux espaces sont restés disponibles pour être utilisés par le SPO.⁷⁷

23 février : Le parking de SPAC n'a toujours pas été utilisé, mais SPAC reste en veille.⁷⁸

⁷⁵ Rapport de situation CDOU Update 30 daté du 18 février 2022 à (PB.CAN.00000670).

⁷⁶ Rapport de situation CDOU, mise à jour 31, daté du 19 février (PB.CAN.00000677).

⁷⁷ Rapport de situation CDOU, mise à jour 32 daté du 20 février (PB.CAN.00000680).

⁷⁸ Brève mise à jour pour le SM datée du 23 février 2022 (PB.CAN.00000694).